



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-142 : PISCINE MUNICIPALE : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'actuellement le grand bassin de la piscine municipale ne peut être utilisé compte tenu de fuites et de désordres structurels. Il est donc envisagé la réalisation de travaux de rénovation consistant en la reprise du grand bassin extérieur et de ses abords en 2024.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	350 000,00	Etat DETR-DSIL (60%)	232 950,00
Honoraires MOe	31 500,00	Contrat de territoire (20%)	77 650,00
SPS, CT	5 000,00		
Aléas 5%	1 750,00	Autofinancement (20%)	77 650,00
TOTAL Dépenses	388 250,00	TOTAL Recettes	388 250,00

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement tel que présenté en conseil municipal ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subvention aux taux maximum.
- Suivent les signatures.
